



---

## CANDIDATURE À LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

---

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Tél : 03 27 95 95 00**

**Fax : 03 27 92 98 64**

[www.mairie-en-ligne.com](http://www.mairie-en-ligne.com)

### HEURES D'OUVERTURE :

**Lundi, Mercredi, Jeudi**

de 10h à 12h et de 14h à 17h30

**Mardi** de 10h à 12h et de 14h à 19h

**Vendredi** de 10h à 12h et de 14h à 16h

(du lundi au vendredi de 8h30 à 10h sur rdv uniquement)

Hôtel de Ville – 1 rue Jules Ferry – 59552 Lambres-lez-Douai

[www.mairie-lambreslezdouai.fr](http://www.mairie-lambreslezdouai.fr)



**DEMANDE DE MÉDAILLE  
DE LA FAMILLE FRANÇAISE**

*Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration  
Extrait du décret n° 82-938 du 28.10.82*

La médaille de la Famille française est une distinction honorifique décernée aux mères de famille qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants (quatre ou plus).

**Conditions d'obtention :**

- avoir la nationalité française,
- sur demande de l'intéressée ou sur proposition d'une tierce personne.

**Formalités :**

- retirer le dossier de demande au Centre Communal d'Action Sociale

**Pièces à fournir :**

- Copie du livret de famille
- Copie des cartes d'identité du demandeur et de son conjoint,
- Attestation de scolarité pour tous les enfants d'âge scolaire,
- Attestations éventuelles de personnalités portant sur les titres et mérites de la famille

**Délai d'obtention :**

- si la demande est établie avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année : réponse pour mai de l'année suivante.

\*\*\*\*\*